

Communiqué de presse
Si vous n'arrivez pas à lire ce message, [suivez ce lien](#).



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PLAN NATIONAL DE DELESTAGE ELECTRIQUE

Mesures de préparation et de gestion pour les agriculteurs face
aux éventuelles coupures d'électricité

Depuis le début de l'année 2022 et dans le contexte de la guerre en Ukraine, la France est confrontée à une situation énergétique complexe. Plusieurs leviers sont actuellement mobilisés à l'échelle nationale pour augmenter la production et diminuer la consommation d'énergie sur le territoire.

Si les différentes actions menées pour faire face à cette situation se révélaient exceptionnellement insuffisantes, un plan national de délestage électrique pourrait être activé en derniers recours pour éviter un déséquilibre général du système électrique national.

Pour vous aider à anticiper au mieux et à faire face à ces éventuelles coupures sur vos exploitations, des outils et une procédure sont prévus.

- **Le niveau orange** qui représente un système électrique sous tension et qui encourage aux écocestes
- **Le niveau rouge** qui représente un système électrique très tendu sur certains créneaux horaires et des coupures inévitables si la consommation ne baisse pas significativement.

Chronologie de la procédure dans le cadre d'éventuelles coupures d'électricité

Tous les jeudis, le gestionnaire RTE analyse la situation énergétique en identifiant différents paramètres pour déterminer s'il y a besoin d'un recours à des coupures d'électricités pour la semaine qui suit à compter du samedi à 0h00. Vous serez ensuite informés 3 jours en avance d'une éventuelle coupure sur votre secteur.

- **J - 3** : Le gestionnaire RTE déclenche un niveau d'alerte orange ou rouge sur ECOWATT sur les créneaux horaires concernés. Ce signal déclenche un plan de communication massif sur les écocestes auprès du grand public pour faire baisser la consommation
- **J - 1 à 15h00** : Si la consommation n'a pas baissé suffisamment, le gestionnaire RTE confirme le niveau rouge et **vous informe de la zone géographique concernée par les coupures**
- **J - 1 à 17h00** : ENEDIS informe des communes concernées par les coupures. **Vous pouvez vérifier si votre adresse est impactée via le site** : <https://coupures-temporaires.enedis.fr/>
- **J - 1 jusqu'à 21h30** : ENEDIS peut revoir à la hausse le nombre des zones géographiques touchées par les coupures d'électricité. Vous savez avec certitude si votre commune est touchée et les horaires de délestage. Pensez à bien vérifier que vous êtes concernés jusqu'à 21h30.

Mesures de précautions et d'anticipations pour vos exploitations

- Anticipez et réalisez tant que possible vos activités consommatrices d'énergie en dehors des plages horaires de grandes consommations (8h-13h et 18h-20h)
- En cas de coupures, l'ensemble des appareils électriques branchés seront arrêtés. Pensez donc à planifier vos activités urgentes consommatrices d'électricité avant les coupures.
- Si vous avez un groupe électrogène, vérifiez son bon état de fonctionnement.
- Dans les zones délestées, les transports et les écoles peuvent être perturbés ce qui risque d'affecter la disponibilité des agriculteurs et des salariés.

En savoir +

Chambres d'agriculture de Normandie
Relations Presse
Ivan MURET - 07 85 58 96 62

Retrouvez l'intégralité des communiqués et dossiers de presse sur notre [espace presse](#)



normandie.chambres-agriculture.fr



